

Projet Associatif 2023-2028

Devoir
d'Agir



Association Départementale des Amis et Parents de personnes en situation de handicap ou de vulnérabilité, reconnue d'utilité publique depuis 1964.



Sommaire

P. 4-5	Notre histoire
P. 6	Population accueillie
P. 7	Nos valeurs
P. 8-9	Ce qui guide notre action
P. 10-13	Nos principes fondamentaux
P. 14-16	Ecouter et agir ensemble > La triple expertise
P. 17-21	Accueillir et accompagner > L'accompagnement
P. 22-24	Participer et militer > Instances associatives
P. 25-27	Innover et entreprendre > Une organisation au service des personnes



Glossaire

CDCA : Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie

CRSA : Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie

CTS : Conseil Territorial de Santé

ESAT : Etablissement et Service d'aide par le travail

NEXEM : Organisation professionnelle des employeurs du secteur social, médico-social et sanitaire

SAESAT : Section Annexe d'Etablissement ou Service d'Accompagnement par le Travail

SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

UNAPEI : Union Nationale des Associations de Parents de personnes handicapées mentales et de leurs amis

Notre histoire

1952

Une poignée de parents éprouvés par le handicap de leurs enfants se regroupent et adhèrent à l'Association Lyonnaise des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés.

octobre **1957**

L'ASAPEI est créée (Association Stéphanoise des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés).

1958

Le siège social s'installe au 23 rue Charles de Gaulle à Saint-Etienne et le premier centre pour enfants ouvre à Méons (Saint-Etienne).

octobre **2018**

L'Adapei de la Loire obtient l'agrément santé.

juin **1960**

L'ASAPEI devient ADAPEI. Elle prend un caractère départemental et est affiliée à l'UNAPEI (Union Nationale des amis et Parents d'Enfants Inadaptés). Le Président Fondateur est M. Charles Dechenaud. Des sections se mettent en place : Vallée du Gier, Vallée de l'Ondaine, Roanne-Charlieu, Montbrison, Plaine du Forez, Saint-Etienne.

2015

Le nouveau projet associatif « Ecouter et agir » est adopté par l'Assemblée générale du 12 juin 2015.

juin **1964**

L'Adapei est reconnue d'utilité publique. Au fil des années, l'Adapei élargit ses activités pour permettre à la personne en situation de handicap de s'épanouir.

2019-2023

L'Adapei de la Loire entreprend une refonte importante de son organisation dans le but d'anticiper l'avenir et de créer de nouvelles perspectives d'accompagnement.

2020-2021

Face à la crise sanitaire, l'Adapei de la Loire s'adapte pour poursuivre l'accompagnement des personnes et répond présente aux différentes instances et campagnes initiées par l'ARS.

2021

L'Adapei de la Loire reprend pour la première fois deux établissements (l'atelier chantier d'insertion Inser'Bâtivert et le FAM/FV du Pilat), illustrant ainsi sa volonté de développer l'offre d'accompagnement et de renforcer son engagement auprès de ses partenaires locaux et financeurs.

adapei
LOIRE

2021

Agir ensemble

L'Adapei de la Loire poursuit la modernisation et l'amélioration de son image. Elle redynamise ses logo et slogan pour mieux représenter son engagement auprès des personnes en situation de handicap ou de vulnérabilité.

depuis

2021

L'Adapei de la Loire élargit son action en direction de tous les publics en situation de vulnérabilité.

2023

Le nouveau projet associatif « DEVOIR D'AGIR » est adopté lors de l'Assemblée générale.

Population accueillie

L'Adapei de la Loire accueille toute personne en situation de handicap ou de vulnérabilité. Elle développe et améliore, avec elle, son offre d'accompagnement au plus près de ses besoins.

Forte de son expérience et de son expertise, l'Adapei de la Loire accompagne aujourd'hui différents publics, en situation de handicap ou de vulnérabilité, qu'ils le soient de manière temporaire ou durable :

- Déficience intellectuelle légère, moyenne ou sévère avec ou sans troubles associés ;
- Polyhandicap ;
- Infirmité motrice cérébrale ;
- Déficiences motrices ;
- Séquelles d'affections neurologiques ;
- Troubles du neuro-développement dont troubles du spectre de l'autisme ;
- Handicap psychique ;
- Troubles psychiatriques ;
- Vieillesse précoce ;
- Mineurs en difficulté (aide sociale à l'enfance, protection judiciaire de la jeunesse).



Nos valeurs

L'Adapei de la Loire porte et défend des valeurs fortes :

L'humanisme : la personne en situation de handicap ou de vulnérabilité et son épanouissement doivent s'inscrire pleinement dans la société.

La citoyenneté : la personne en situation de handicap ou de vulnérabilité doit pouvoir exprimer pleinement ses souhaits et accéder à l'ensemble des droits et devoirs d'un citoyen.

La bienveillance : chaque personne accompagnée doit être considérée, entendue et respectée dans sa singularité.

La solidarité : l'entraide et le soutien garantissent l'inscription de toutes les personnes accompagnées dans une vie sociale, économique et culturelle.

La laïcité : chaque personne est accompagnée et respectée indépendamment de toute forme d'appartenance ou de croyance.

Ces valeurs constituent le socle de ce qui guide l'action de l'Adapei de la Loire avec une vision pour l'avenir :

Que chaque personne en situation de handicap ou de vulnérabilité soit citoyenne à part entière en étant auteure de son projet de vie grâce à un soutien et à un accompagnement qualifié, adapté, évolutif et inclusif.

Ce qui guide notre action



La personne

La personne en situation de handicap ou de vulnérabilité est :

- Une personne à part entière, non réductible à ses déficiences ou à ses difficultés
- Respectée dans son intégrité psychologique, morale et affective, ainsi que dans son bien-être.

L'intérêt des personnes en situation de handicap ou de vulnérabilité est supérieur à toute autre forme d'intérêt dans la vie de l'association et de ses établissements.

La personne en situation de handicap ou de vulnérabilité est inscrite dans une réelle citoyenneté. Elle participe, à part entière, à la vie de la société. Il appartient à chacun de l'aider dans l'expression de ses besoins et de ses attentes, de l'accompagner dans la réalisation de son projet de vie.

L'association reconnaît à toute personne accompagnée le droit d'agir et promeut l'auto-détermination.

L'association souhaite l'accès au droit commun pour toutes les personnes accompagnées et milite pour l'inclusion.



La famille

La famille constitue le pivot de la dynamique d'accompagnement de la personne en situation de handicap tout au long de sa vie.

L'association reconnaît l'expertise des proches et favorise la pair-aidance.



Le professionnalisme et la bientraitance

Les professionnels mettent tout en œuvre pour répondre de façon adaptée aux besoins de la personne en situation de handicap ou de vulnérabilité, en offrant un travail de qualité, grâce à l'acquisition de compétences actualisées et à l'enrichissement des savoir-faire.

C'est par la valorisation de son expression et de son image et, surtout, par la création d'un environnement favorisant son bien-être, sa qualité de vie et la satisfaction de ses désirs, que s'exerce le respect de la dignité et de la singularité de la personne accompagnée.

*L'association adapte
au quotidien son
accompagnement et innove
pour répondre à l'évolution
des besoins de la personne
et de la société.*



Nos principes fondamentaux

L'Adapei de la Loire propose une solution adaptée aux besoins et aux souhaits de chaque personne accompagnée.

Son engagement repose sur les principes fondamentaux suivants :



Inclusion et accessibilité

L'Adapei de la Loire milite pour une société inclusive qui permette à chacun, selon ses possibilités, d'accéder, dans son bassin de vie, aux apprentissages, à un habitat, à une vie sociale, économique, culturelle et civique.

Dans les établissements et services, le recours aux dispositifs de droit commun est privilégié afin de permettre à l'enfant, à l'adolescent puis à l'adulte de devenir un citoyen à part entière.



Auto-détermination et pouvoir d'agir

Toute personne doit pouvoir décider par elle-même des mesures d'accompagnement dont elle a besoin pour s'épanouir dans le parcours de vie qu'elle a choisi.

C'est dans ce cadre que l'ensemble des projets portés par l'Adapei de la Loire doivent promouvoir le droit d'agir et l'auto-détermination.

Pour l'Adapei de la Loire, cela signifie offrir à chaque personne la possibilité de décider par elle-même, en veillant à lui proposer des solutions adaptées à ses capacités pour le faire.

Cela nécessite d'adapter en permanence les systèmes à disposition pour permettre aux personnes en situation de handicap ou de vulnérabilité de faire des choix éclairés et de développer leur pouvoir d'agir.

En ce sens, chaque personne peut, selon ses désirs, participer à la vie de l'établissement, aux activités proposées et aux différentes instances, telles que les groupes d'expression, de parole, les conseils de vie sociale ou encore les enquêtes de satisfaction.



Respect de l'intimité et de la vie affective

L'intimité de la personne doit être garantie en toute circonstance.

Soins corporels, actes médicaux, vie affective et sexuelle sont abordés et accompagnés avec le souci permanent du respect de la personne.

Une attention particulière est réservée à l'accompagnement dans la vie affective et sexuelle.



Accompagnement personnalisé et effectivité des droits

L'ensemble de la pratique est guidé par la bienveillance. Chaque personne est unique, avec des besoins spécifiques. La personnalisation du projet d'accompagnement apporte à chaque personne en situation de handicap ou de vulnérabilité des réponses de compensation adaptées et graduées au regard de ses attentes, besoins et potentialités.

La personne accueillie est une personne à part entière, reconnue dans la totalité de ses droits. L'association veille à ce que ce principe soit respecté dans le cadre de la réglementation en vigueur.



Participation de la famille, de la fratrie et des représentants légaux

La famille et les proches jouent un rôle primordial dans chaque parcours de vie. L'expertise de la famille est indispensable dans les échanges pour évaluer les potentialités de la personne, co-construire et mettre en œuvre le projet personnalisé, échanger des savoir-faire.

Les professionnels collaborent avec les représentants légaux pour articuler au mieux les intérêts de la personne avec les différents moyens au service de son projet de vie.



Soutien de la famille et de la fratrie

L'Adapei de la Loire développe des dispositifs et des offres de répit, consulte, informe et accompagne les familles dans leurs démarches et propose des solutions adaptées à leurs besoins.

Une attention particulière est portée à la fratrie, elle-même impactée et engagée tout au long du parcours de vie de la personne en situation de handicap.



Recherche et développement au service de l'accompagnement

L'Adapei de la Loire s'inscrit dans une démarche continue d'amélioration de la qualité d'accueil et d'accompagnement. A l'écoute des réalités sociétales et de leurs évolutions, elle développe son offre pour répondre au mieux aux besoins des personnes en situation de handicap ou de vulnérabilité et de leur famille. Elle est particulièrement attentive aux personnes en situation de handicap qui sont vieillissantes et aux personnes souffrant de troubles du neuro-développement dont l'accompagnement spécifique doit s'adapter aux réalités de chacune d'elles.

L'Adapei de la Loire s'attache à mener en permanence un travail de prospection préalable par bassin de vie en vue de proposer des solutions de proximité novatrices diminuant tout risque de ruptures (familiales, sociales, institutionnelles). C'est dans cet esprit également que la transition entre le monde du travail et celui de la retraite sera progressive et/ou modulée.

L'ouverture sur l'extérieur est un principe essentiel de sa démarche d'accompagnement. Les échanges avec les partenaires et les dispositifs de droit commun permettent de partager sur les pratiques et de décloisonner l'accompagnement.

Enfin, l'Adapei de la Loire veille à développer et à adapter en permanence les compétences de ses collaborateurs en leur proposant de l'analyse de la pratique professionnelle et l'accès à une offre de formation régulière et actualisée, afin de mettre en œuvre des solutions d'accompagnement de qualité et innovantes.

Partant de ces fondamentaux, ce projet associatif est décliné aux travers des quatre missions que nous nous sommes donnés :

- 1. Ecouter et agir ensemble**
- 2. Accueillir et accompagner**
- 3. Participer et militer**
- 4. Innover et entreprendre**

1. Ecouter et agir ensemble

Pour que l'auto-détermination soit au cœur de l'accompagnement des personnes en situation de handicap et de vulnérabilité afin qu'elles puissent construire leur projet de vie en lien avec leurs proches aidants.



L'Adapei de la Loire s'appuie sur la triple expertise que constitue le regard croisé de la personne en situation de handicap, des parents et des professionnels.



La personne accompagnée

L'Adapei de la Loire affirme la pleine citoyenneté de la personne accompagnée : à ce titre, elle lui reconnaît les mêmes droits et devoirs que tous et ce, tout au long de son parcours de vie. Elle est à l'écoute constante de ses besoins et désirs. Elle met tout en œuvre pour faciliter l'expression des choix de chacun et permettre leur réalisation dans un environnement propice à l'expérimentation. Les droits de choisir et d'agir sont reconnus à chaque personne accompagnée.

Par son accompagnement, l'Adapei de la Loire privilégie l'accès au droit commun tout en étant soucieuse de ne pas prôner une inclusion à n'importe quel prix pour la personne concernée. L'association favorise l'expression des choix et l'expérimentation dans un cadre adapté et sécurisé. Le principe de l'autodétermination traverse l'ensemble de son engagement.



La famille et l'entourage

Au sein de l'Adapei de la Loire, la place de la famille dans l'accompagnement de son enfant est de tout premier ordre. La famille participe à toutes les réflexions concernant l'évolution du parcours de vie de son enfant qui demeure naturellement, et dans un contexte de faisabilité, le décideur.

L'Adapei de la Loire s'engage à tout mettre en œuvre pour aider les parents dans l'exercice de leur parentalité et prévenir leur épuisement.

A ce titre, elle se mobilise et s'engage à :

- Développer toute solution de répit, y compris sous des formes innovantes, pour répondre aux besoins des familles. Développer des temps de répit inter-établissements de l'Adapei de la Loire ou externes pour les résidents, avec le double objectif de favoriser des moments de répit pour les familles aidantes et de proposer la découverte d'autres lieux de vie pour la personne en situation de handicap (ce qui constitue en soi un temps de répit régulièrement nécessaire par rapport au lieu de vie en établissement habituel).

Pour ce faire, l'Adapei de la Loire :

- Favorise l'accès des familles à toute forme de répit ;
- Développe la proposition d'un suivi et/ou d'un soutien psychologique pour les parents, la fratrie et les aidants ;
- Associe les familles au projet de création du Village



de Répit qui va voir le jour dans le Forez ;

- Met en place des permanences d'assistantes sociales au sein des établissements et des secteurs associatifs ;
- Reconnaît et valorise le rôle des secteurs associatifs comme facilitateur et relais entre l'association et les familles ;
- Met en place des points de rencontres favorisant la pair aideance.

La personne de confiance, parce que désignée par la personne en situation de handicap ou de vulnérabilité pour l'aider et l'accompagner dans ses démarches, a toute sa place dans la mise en place et l'actualisation du projet de vie.

Le représentant légal demeure, bien entendu, associé au projet de la personne : sa valeur contributive doit être recherchée pour alimenter un travail en complémentarité et en cohérence au service de la personne.

Les aidants, qu'ils soient représentants légaux ou non, sont associés à l'évolution du projet de la personne dans son parcours de vie : leur ancrage, leur connaissance du tissu local et de ses réalités constituent des atouts précieux dans les choix de la personne.



Les professionnels

Exigeante sur la qualité de ses prestations, l'Adapei de la Loire souhaite une adaptation permanente de son expertise aux besoins des personnes en situation de handicap ou de vulnérabilité.

Elle met en place une organisation de proximité : les professionnels sont au plus près des personnes et de leurs besoins.

L'Adapei de la Loire :

- Développe les compétences de ses collaborateurs ;
- Soutient un management tourné vers l'intérêt premier de la personne en situation de handicap ou de vulnérabilité ;
- Favorise l'évolution des postures et modes d'exercices professionnels en accompagnant le passage d'une culture de la protection à celle de l'autodétermination.

Tout aussi attentive aux conditions d'exercice du métier de l'ensemble de ses salariés, l'Adapei de la Loire :

- Facilite le dialogue social qu'elle souhaite sain et serein autour d'un projet juste et équilibré ;
- Prend les dispositions nécessaires pour favoriser la qualité de vie au travail ;
- Accompagne l'ensemble de ses salariés, quelle que soit leur fonction au sein de l'association ;
- Accompagne l'évolution des métiers et postures pour répondre à l'évolution des besoins de la personne accompagnée.



2. Accueillir et accompagner

Pour permettre aux personnes en situation de handicap ou de vulnérabilité et à leurs proches aidants de trouver des solutions adaptées, qualitatives et évolutives en fonction de leurs besoins.



Tout au long de l'élaboration, de la réalisation et de l'actualisation du projet d'accompagnement, l'association favorise une démarche d'auto-détermination permettant l'expression des besoins, désirs et aspirations de la personne. Cette démarche est réalisée dans un souci permanent de qualité et de sécurité mais aussi d'une ouverture à visée inclusive.



Le projet personnalisé

Chaque personne accueillie bénéficie d'un accompagnement qui est formalisé dans un projet personnalisé. Le projet personnalisé est un outil au service de chaque parcours qui est unique. Il doit apporter des réponses plurielles d'accompagnement et offrir une souplesse dans une logique de parcours qui est amené à évoluer.

C'est le résultat d'une co-construction entre la personne, la famille et les professionnels accompagnants.

Bien que l'association propose un accompagnement spécialisé, elle revendique l'accès aux dispositifs de droit commun dans le respect de l'expression du choix de la personne. Elle porte une attention permanente à la dimension inclusive du projet personnalisé dans tous les domaines de la vie : école, emploi, loisirs, culture, sport, santé, logement, exercice de la citoyenneté.

Le projet personnalisé doit favoriser le développement de l'autonomie par l'expérience, l'essai, tout en assurant la sécurité de la personne.

Le contenu des projets personnalisés ainsi réalisé permet aux établissements d'adapter leur propre projet aux besoins des personnes accompagnées.

L'Adapei de la Loire favorise le travail en réseau partenarial pour organiser la continuité de l'accompagnement. La mise en place de moyens de coordination de projet conditionne la réussite d'un parcours qui convoque plusieurs dispositifs : établissements et services, dispositifs de droit commun.



L'éducation et la scolarisation

L'Adapei de la Loire soutient le nécessaire accès à l'éducation et à la scolarisation de chaque enfant.

Le parcours scolaire de l'enfant est un des axes essentiels du projet personnalisé, au même titre que les aspects éducatifs et thérapeutiques.

Les étapes de ce parcours doivent être actualisées et adaptées en permanence et permettre d'étayer la construction du développement propre à chaque enfant.

Au-delà de l'obligation légale, l'association soutient un accompagnement éducatif et pédagogique de proximité pour les enfants, adolescents et jeunes adultes dans la perspective d'une orientation adaptée au plus près de leurs choix et potentialités.

Afin de répondre au mieux aux besoins de l'enfant, l'Adapei de la Loire promeut la scolarité en milieu ordinaire et toutes les formes de scolarité intégrée en partenariat avec l'Education Nationale. Pour ce faire, l'association s'inscrit dans la communauté pédagogique du territoire en lui proposant son expertise médico-sociale.

La famille et les proches jouent un rôle majeur dans chaque parcours de vie. Ils sont informés, associés et soutenus. L'organisation de l'accompagnement doit veiller au respect inaliénable du droit des parents en matière d'éducation, dans une logique de collaboration et d'échange.



Habitat et vie sociale

L'Adapei de la Loire est à l'écoute constante des besoins, désirs et évolutions de la personne en situation de handicap ou de vulnérabilité. Elle lui propose une réponse adaptée à l'évolution de ses choix et de ses capacités en termes de vie sociale et d'habitat.

Habitat et accompagnement

La personne en situation de handicap ou de vulnérabilité a « *le droit de vivre dans la société avec la même liberté de choix que les autres personnes* » (Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes en situation de handicap - 2006).

Pour rendre effectif le pouvoir de choisir des personnes en situation de handicap ou de vulnérabilité, l'Adapei de la Loire développe une palette de solutions alternatives entre les établissements et le milieu ordinaire. Elle s'applique à proposer des lieux d'habitat offrant différents niveaux d'inclusion dans le tissu social, allant de la structure collective (foyer) à des appartements du parc locatif traditionnel. Dans cet esprit, la diversification de l'offre d'accompagnement est mise en œuvre dans le sens d'une gradation de l'intervention et dans un champ de compétences spécialisé (SAVS, SAVS renforcé...) comme élargi.

Différentes alternatives peuvent être proposées tout au long du parcours de la personne : accueil de jour, accueil temporaire ou séquentiel, accueil d'urgence...

Vie sociale et accès aux loisirs

En accord avec les principes d'auto-détermination et de pouvoir d'agir, les personnes accompagnées par l'Adapei de la Loire participent, selon leurs envies, à des activités culturelles et sportives dans les dispositifs de droit commun.

Par ailleurs, les établissements proposent des activités spécifiques favorisant la vie sociale, sportive et culturelle des personnes en situation de handicap ou de vulnérabilité.

Enfin, l'association, par le biais de la vie associative, promeut au sein de chaque secteur des groupes loisirs qui permettent aux personnes adhérentes de participer à des activités de loisirs, sportives et culturelles proches de chez elles, telles que des visites, des rencontres sportives, des séjours atypiques, etc. Des activités destinées à s'ouvrir sur l'extérieur sont aussi programmées telles que des lotos, des rencontres festives, des soirées thématiques...



Droit au répit

L'inscription du droit au répit dans la loi reconnaît l'action de l'aidant et participe à la prévention de l'épuisement.

Plus spécifiquement, l'Adapei de la Loire favorise le droit au répit en développant des actions d'aide aux aidants, notamment à travers la plateforme PILA (Plateforme Inter-associative Ligérienne pour les Aidants) qui propose des séjours-répit et accompagne les familles et les aidants dans leurs besoins.

L'Adapei de la Loire souhaite également développer de nouveaux dispositifs de répit, en s'appuyant sur les besoins exprimés par les familles et les personnes en situation de handicap, comme par exemple un village-répit adapté et accessible à tous.



Travail

Chaque personne a droit à une activité en fonction de ses désirs. L'Adapei de la Loire propose un accès au travail aux personnes accompagnées. Elle promeut l'accompagnement des parcours professionnels, que ce soit dans le cadre du travail adapté ou du milieu ordinaire.

Avec l'appui des Chargés d'insertion professionnelle, les personnes accompagnées définissent leur projet professionnel et mobilisent les ressources appropriées, dans le respect plein et entier du projet défini par la personne, que cette dernière souhaite travailler au sein d'un ESAT tout au long de sa vie professionnelle ou en milieu ordinaire.



A ce jour, différents dispositifs sont mobilisés afin de favoriser l'accès à l'emploi de manière :

- Individualisée : l'inscription dans une logique de parcours vis-à-vis du travail s'inscrit dans le cadre d'une évolution personnelle et doit être source d'épanouissement.
- Progressive : soit en préparant l'entrée dans le travail ou l'approche de la retraite (SAESAT).
- Evolutive : des formations concourant au développement des compétences professionnelles et sociales sont mises en place (ESAT).
- Inclusive : en permettant l'accès aux dispositifs de droit commun et à une activité professionnelle en milieu ordinaire (ESAT transitionnels, entreprises adaptées).

La première reprise d'un Atelier Chantier d'Insertion par l'association renforce le travail mené pour favoriser les passerelles vers l'emploi. L'Adapei de la Loire entend développer ce type de dispositifs si nécessaire.

La récente publication de deux décrets visant le plan de transformation des ESAT ouvre aux travailleurs porteurs de handicap des transitions vers l'emploi plus fluides et mieux accompagnées. L'Adapei de la Loire va travailler à la mise en œuvre cohérente de cette évolution.



Santé

L'accompagnement de l'enfant et de l'adulte repose sur une véritable alliance éducative, pédagogique et thérapeutique entre la personne, les aidants naturels et les professionnels.

Le projet de soins fait partie intégrante du projet de vie et se matérialise dans le projet individualisé. La famille est associée à l'élaboration et à la mise en œuvre des protocoles de soins.

Au-delà des moyens mis à disposition au sein des établissements, l'Adapei de la Loire s'inscrit dans un partenariat de territoire afin de faciliter la fluidité des parcours de soins.

Elle favorise ainsi :

- L'accès aux soins de l'ensemble des personnes accompagnées, au regard de leur situation médicale unique et en fonction des préoccupations spécifiques liées à chaque tranche d'âge (santé bucco-dentaire, dépistage des cancers par exemple) ;
- La participation des personnes accueillies aux actions de prévention recommandées par la Haute Autorité de Santé ;
- La détection de toute forme de souffrances afin de garantir la santé de toute personne accompagnée dans le respect de la définition qui en est donnée par l'OMS : « *un état de complet bien-être physique, mental et social qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité* ».

3. Participer et militer

Pour rappeler le pouvoir d'agir de chacun dans notre société et faire reconnaître les droits, les attentes et les besoins des personnes en situation de handicap ou de vulnérabilité, afin d'inciter les partenaires et pouvoirs publics à soutenir l'Adapei de la Loire dans la création et le développement de réponses adaptées. Pour qu'aucune personne en situation de vulnérabilité ne reste sans solution : de la naissance jusqu'à la fin de sa vie.





L'action associative

L'action associative de l'Adapei de la Loire est organisée en cinq secteurs géographiques qui couvrent le département et restent la base de l'action associative. L'accomplissement des missions associatives de l'Adapei de la Loire s'appuie sur ses bénévoles actifs et selon les orientations suivantes :

- Soutenir une présence renforcée sur le terrain pour être plus à l'écoute de la personne en situation de handicap et au plus près de sa famille ;
- Faire connaître l'action de l'Adapei de la Loire sur le territoire ;
- Concourir au principe d'auto-détermination des personnes en situation de handicap : ces dernières doivent pouvoir émettre un choix quant aux activités et actions sur lesquelles elles souhaitent se positionner ;
- Concourir à l'accès au droit commun pour tous ;
- Développer les échanges avec les autres acteurs de la cité et notamment les associations représentantes des usagers et des familles afin de croiser les regards, soutenir et développer des projets communs.

L'action associative de l'Adapei de la Loire actualise en permanence son engagement avec les objectifs suivants :

- Mise en place de groupes de paroles avec les personnes en situation de handicap ;
- Diffusion d'un document d'accueil pour les nouveaux parents ;
- Développement d'un groupe d'accueil des nouvelles familles ;
- Animation d'un café des parents et amis ;
- Ouverture d'un accueil particulier pour les fratries ;
- Proposition des sessions de formation pour les parents et les bénévoles ;
- Développement de la collaboration avec les établissements et les professionnels ;
- Concours au développement de la délégation officielle du groupe « Nous Aussi », association de personnes en situation de handicap.





Les commissions et les comités

Afin de suivre au plus près les engagements qui sont les siens, le Conseil d'Administration de l'Adapei de la Loire a mis en place différentes instances de concertation et de décisions dans l'ensemble des domaines qui constituent son périmètre de réflexion et d'action. Ces commissions sont composées d'administrateurs, de personnes en situation de handicap ou de vulnérabilité, de parents, d'amis, et de professionnels.

Plusieurs commissions sont tournées vers l'intérêt de la personne accompagnée et de sa famille :

- Droits et devoirs des usagers ;
- Santé ;
- Vie sociale, sportive et culturelle ;
- Aide aux vacances ;
- Aide d'urgence ;
- Commission d'Admission, d'Orientation et de Sortie.

D'autres sont organisées pour répondre à la nécessaire adaptabilité de nos services et de notre organisation :

- Innovation ;
- Agir ensemble ;
- Finances & Patrimoine ;
- Communication et éditorial.

Enfin, des comités spécifiques ont lieu de manière régulière :

- Ethique ;
- Groupe de lecture des comptes-rendus de CVS ;
- Vie associative ;
- Suivi du projet associatif.

Afin de faire vivre et de concrétiser la notion de droit d'agir, l'Adapei de la Loire s'apprête à modifier ses statuts afin de permettre à des personnes accompagnées en situation de handicap ou de vulnérabilité d'intégrer le Conseil d'Administration.





Le bénévolat

L'Adapei de la Loire prône le recours au bénévolat en tant qu'acte de citoyenneté. Elle reconnaît les bénévoles comme force de propositions et créateurs de lien social.

L'Adapei de la Loire souhaite s'appuyer sur le bénévole qui se doit d'agir en tant que militant : il doit faire connaître le rôle et les fonctions de l'association, sa raison d'être et aider à l'ouverture de l'Adapei de la Loire sur le monde extérieur. Le bénévole connaît et fait reconnaître la cause du handicap et les projets de l'association par sa présence dans des instances.

Afin de dynamiser l'engagement bénévole et citoyen, l'Adapei de la Loire :

- Réaffirme qu'elle respecte le bénévole dans sa spécificité : elle fait preuve de souplesse pour respecter le temps et les compétences qu'il souhaite consacrer à l'association.
- Envisage d'élargir son champ de compétences en s'adressant à des jeunes en service civique qui pourraient ainsi se découvrir des vocations et choisir d'investir le secteur éducatif et médico-social. Le mouvement associatif pourrait devenir une porte d'entrée pour l'attractivité des métiers du médico-social.

Les bénévoles n'ont pas vocation à se substituer à l'action des professionnels : ils viennent en appui et complémentarité en proposant des activités de nature à favoriser l'épanouissement et la participation citoyenne de chacun. Dans ce sens, ils sont susceptibles d'intervenir en appui des salariés des établissements et services, après avoir adhéré à la charte du bénévolat et reçu une formation adaptée.

4. Innover et entreprendre

Pour apporter une réponse adaptée à chaque personne accueillie et à ses besoins, inscrite dans les réalités sociétales, en proximité avec son lieu de vie.



Une organisation au service des personnes

L'Adapei de la Loire s'engage à dispenser un accompagnement de qualité et adapté aux personnes qu'elle accueille au sein de ses établissements et différents services.



Partenariats et réseaux

L'Adapei de la Loire s'engage à faire vivre toute personne en situation de handicap ou de vulnérabilité comme citoyenne à part entière, avec tout le soutien dont elle a besoin.

L'Adapei de la Loire déploie une stratégie de réseau adaptée afin :

- De concourir à la plus grande fluidité possible des parcours de vie ;
- De permettre l'accès au droit commun de tous ;
- D'améliorer la qualité de l'accompagnement des personnes en situation de handicap ou de vulnérabilité.

C'est en ce sens qu'elle est présente et active dans les réseaux de partenaires, auprès des élus et au sein des dispositifs de droit commun. Elle s'ouvre par ailleurs à de multiples collaborations en concrétisant des partenariats durables.

Elle apporte sa contribution dans des réflexions de société et s'engage dans des instances : politiques (CDCA, CRSA, CTS, etc.), techniques et militantes (UNAPEI, NEXEM...).

Naturellement, elle poursuit le développement de sa stratégie de communication interne et externe.

L'Adapei de la Loire est ouverte aux partenariats internationaux.



Démarche et responsabilité sociétale

Le but même de l'Adapei de la Loire s'inscrit dès l'origine dans une démarche de responsabilité sociétale.

L'Adapei de la Loire entend poursuivre la conduite de son projet associatif en tant qu'organisation responsable en apportant sa contribution aux enjeux du développement durable, de la santé et du bien-être dans la société.

L'Adapei de la Loire :

- Réitère ses choix faits en termes d'implantation et d'ancrage dans le territoire départemental ;
- Poursuit le développement d'un partenariat de proximité ;
- Equilibre son modèle économique en prenant soin d'optimiser ses ressources et veille à la notion de développement durable.

Face à l'instabilité climatique, la responsabilité de l'association sera d'adapter l'utilisation des énergies et de concourir au maintien et au développement des espaces végétalisés au sein de ses établissements et lors de l'élaboration de tout nouveau projet.



Transformation de l'offre

L'Adapei de la Loire s'est engagée à proposer une solution adaptée aux besoins et désirs de chaque personne accompagnée. L'atteinte de cet objectif est réalisée dans une démarche continue d'amélioration de la qualité d'accueil et d'accompagnement.

L'association a fait évoluer son organisation pour continuer à donner du sens aux actions menées sur le terrain et ce, dans un souci de proximité avec les personnes accompagnées et les professionnels.

L'Adapei de la Loire est à l'écoute des besoins des personnes, des évolutions sociétales, politiques et environnementales.

C'est dans ce contexte en mouvance que l'Adapei de la Loire prépare demain en prenant sa place dans les enjeux sociétaux et en veillant à s'inscrire de manière cohérente dans la concrétisation des politiques publiques (Programme Régional de Santé, Plan Pauvreté, réforme des ESAT...). Elle s'appuie sur un cadre général qui définit les attentes de la société, comme le rapport Piveteau, qui engage sur la voie du pouvoir d'agir et à avoir une approche globale centrée sur la personne et son parcours de vie.

L'Adapei de la Loire adapte et transforme son offre dans le cadre des politiques publiques par le prisme premier des choix éclairés des personnes accompagnées. Elle est à l'écoute des souhaits et besoins des personnes accompagnées qui doivent être les premières contributives de leur parcours. Elle sécurise la réalisation des projets personnalisés qui doivent être propices à l'expression du choix, à l'expérimentation et source d'épanouissement.

L'Adapei de la Loire s'ouvre sur l'extérieur et favorise la flexibilité des parcours dans une volonté inclusive. Elle développe des projets qui permettront de mieux répondre au droit au répit des aidants.

L'Adapei de la Loire est force de proposition et d'innovation et poursuit tout partenariat de proximité de l'économie sociale et solidaire favorisant l'accès au droit commun pour tous.

L'Adapei de la Loire va poursuivre l'adaptation de son accompagnement aux personnes dont le handicap ne permet pas d'autre alternative que l'accueil en établissement. Elle va poursuivre la démarche engagée autour de l'autodétermination des personnes accompagnées à qui la capacité de choix quant à l'environnement dans lequel elles souhaitent évoluer doit être accordée.



11-13 rue Grangeneuve
42002 SAINT-ETIENNE - Tel : 04 77 34 34 34
E-mail : contact@adapei42.fr
www.adapei42.fr



*L' Adapei de la Loire est une
association de parents et d'amis de
personnes en situation de handicap ou
de vulnérabilité, reconnue d'utilité publique.*